



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
12.03.2009

Date de la convocation des conseillers:
12.03.2009

point de l'ordre du jour :
08

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 20 mars 2009

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Hannen, Huss, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Becker, Baum, conseillers, Limpach, secrétaire communal ff.

Absents : Maroldt, Roller, Jaerling, Wohlfarth, conseillers, Clement, secrétaire communal, excusés.

Le Conseil Communal;

Objet: Plan d'aménagement particulier « Rue de l'Usine » ; 2^e vote

Vu sa délibération du 22 février 2008 approuvant le plan d'aménagement particulier « rue de l'Usine » (1^{er} vote) concernant la réalisation d'un immeuble comprenant des bureaux au rez-de-chaussée et des logements à l'étage ;

Vu les objections verbales formulées par M. Eusebio BLANCO, M. Christian CONTER-FIEDLER, Mme. Marie-Paule HANNEN-BAUER, la famille TAPP-ANTON, Messieurs Alain ANSELM et Antonio ANTUNES MACEDO, Messieurs Norbert HILGER-ADAM et José MAGALHAES RODRIGUES, Mme. Sandrine PLYER, Mme ESCHENAUER et la famille DIAS lors de la réunion du 9 mai 2008 ;

Considérant que les plans ont été modifiés suite à ces réclamations ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver définitivement ce plan d'aménagement particulier ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi modifiée du 11 juillet 2003 approuvant la 10^e modification du plan d'aménagement général ;

Vu la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu le règlement général sur les bâtisses du 3 décembre 2004 et le plan directeur afférent ;

Vu le règlement du 22 avril 2005 concernant les secteurs urbanisés ;

Vu les plans afférents ;

Vu l'avis de la commission de l'aménagement du 14 mars 2008;

Vu les avis favorables de la commission des Voies et bâtiments et réseaux industriels du 13 septembre 2007 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

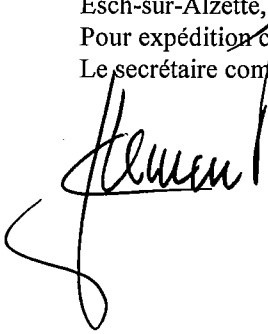
a p p r o u v e
à l'unanimité

définitivement le plan d'aménagement particulier « Rue de l'Usine ».

En séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 30.03.2009
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,



suivent les signatures

Le bourgmestre,

